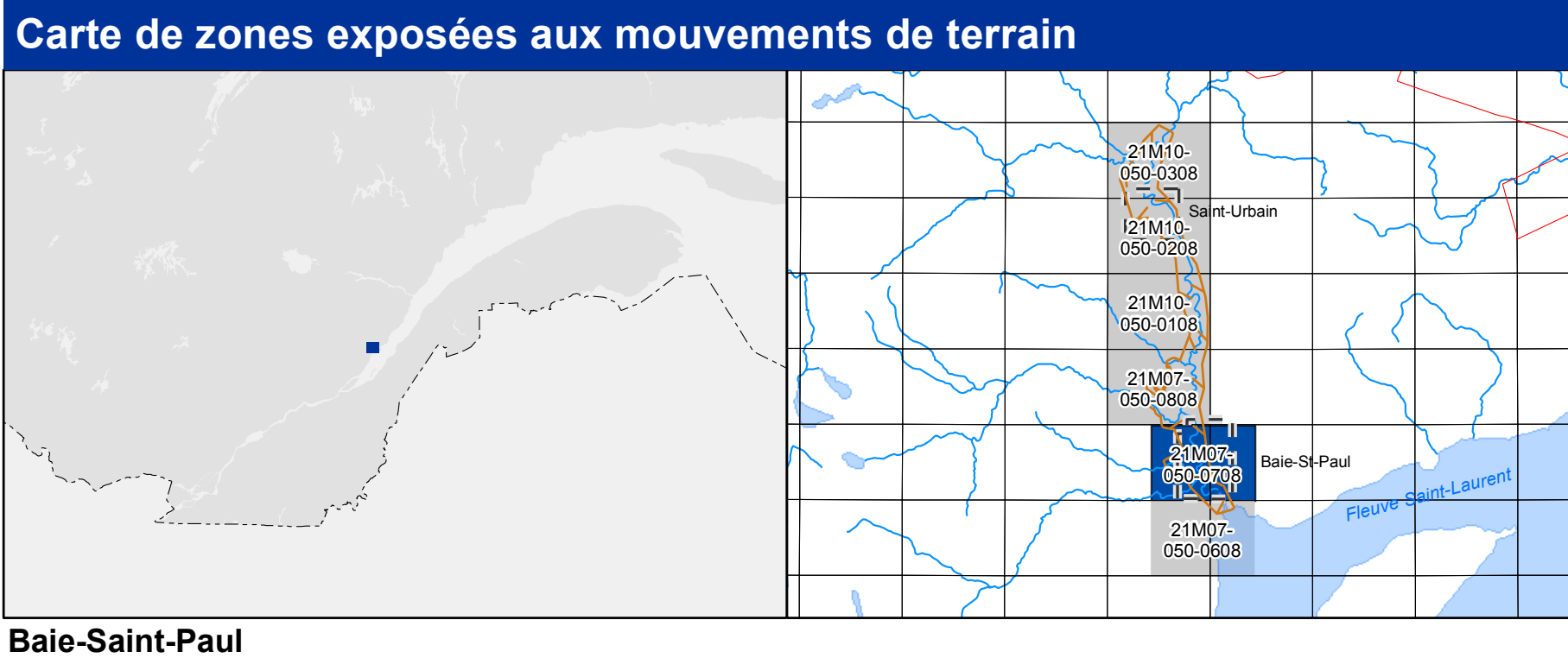
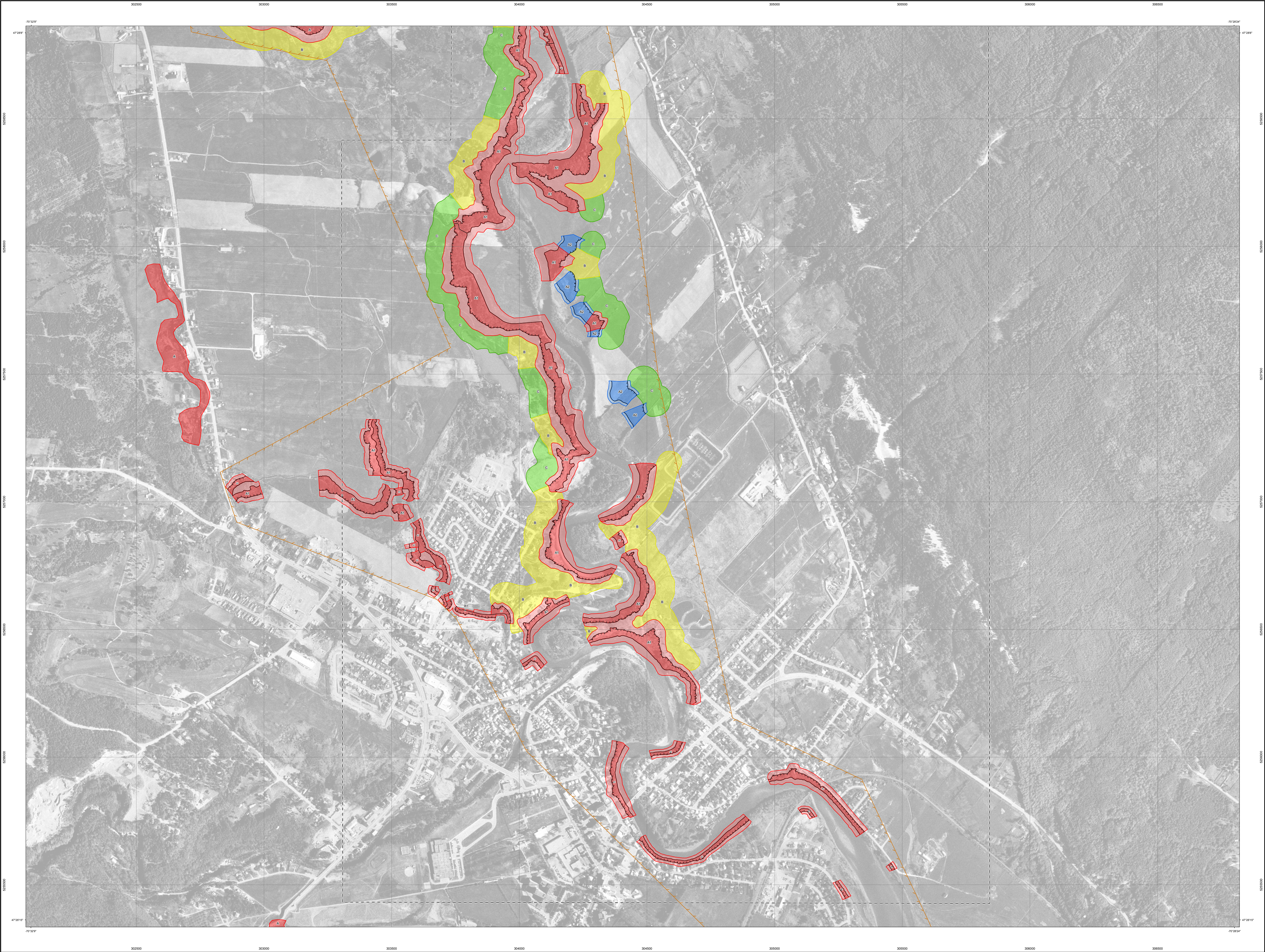


Baie-Saint-Paul



Zones exposées aux mouvements de terrain

Zone A :
Zone composée de talus dont la pente est supérieure à 14 ° (25%) qui subissent ou non de l'érosion. La zone peut être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.

Zone A - type 1 :
Zone composée de talus à pentes fortes (pent es supérieures à 20 ° (36%) qui subissent ou non de l'érosion. Elles comprennent également des talus à pentes modérées (pentes comprises entre 14 ° (25%) et 20 ° (36%)) ayant un cours d'eau à la base. En raison de leur inclinaison élevée de leur caractère érodable, il peut y avoir des glissements d'origine naturelle ou d'origine anthropique (i.e. occasionnés par des mauvaises pratiques).

Zone A - type 2 :
Zone composée de talus à pentes modérées sans cours d'eau à la base. Sauf pour les cas d'événements naturels exceptionnels (ex : tremblements de terre majeurs), seules des modifications d'origine anthropique (mauvaises pratiques) peuvent causer un glissement de terrain.

Zone B :
Zone correspondant à des bandes de terrain qui présentent peu ou pas de relief. Elles sont caractérisées par la présence probable ou confirmée d'argile sensibles. Elles sont généralement situées au sommet des talus à l'arrière des zones A et des zones A - type 1 qui subissent de l'érosion. Un glissement de type rotatoire profond à court terme ou glissement litologique de type coulée argileuse.

Zone C :
Zone correspondant à des bandes de terrain qui présentent peu ou pas de relief. Elles sont caractérisées par la présence probable ou confirmée d'argile sensibles. Elles sont situées au sommet des talus à l'arrière des zones A ne subissant pas de processus d'érosion au moment de la cartographie. Une couche argileuse pourrait survenir à la suite de mauvaises pratiques ou d'événements naturels exceptionnels (ex : tremblements de terre majeurs).

Zone D :
Zone correspondant à des bandes de terrain qui présentent peu ou pas de relief. Elles sont caractérisées par la présence probable ou confirmée d'argile sensibles. Elles sont situées au sommet des talus à l'arrière des zones A ne subissant pas de processus d'érosion au moment de la cartographie. Une couche argileuse pourrait survenir à la suite de mauvaises pratiques ou d'événements naturels exceptionnels (ex : tremblements de terre majeurs).

Avertissement :
Conséquence pour les zones A et A1, les bandes de protection au sommet du talus illustrées sur la carte ont une largeur égale à deux fois la hauteur du talus jusqu'à concurrence de 40 mètres. Celles à la base du talus ont une largeur égale à une fois la hauteur du talus jusqu'à concurrence de 40 mètres. Pour les talus dont la hauteur est supérieure à 40 mètres, la largeur de la bande de protection à la base est égale à une fois la hauteur du talus jusqu'à concurrence de 40 mètres.

Les zones A situées à l'intérieur du secteur couvert par le relevé laser aéroporté sont moins précises. Par conséquent, certaines interventions pourraient sembler être localisées dans les zones B alors qu'elles devraient être situées aux normes des zones A. Il est donc important de vérifier en mesurant sur le terrain ou par arpentage. De plus, les secteurs où les zones A ne sont pas au bords des zones B, les normes relatives aux zones A de type 1 doivent être appliquées par défaut. Pour appliquer les normes relatives aux zones A de type 2, qui sont moins sévères, celles-ci doivent être identifiées soit à partir d'une carte topographique détaillée (minimum 1:10 000), d'une visite sur le terrain de l'inspecteur en bâtiment ou par un relevé d'arpentage.

Le fait qu'un site est situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à devenir sujet à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GR80
Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes : Québec (SCQPS), feuille 7
Longitude d'origine (méridien central) : 70° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur) : 0°
Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5 000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 100 200 300 400 500 m

1:5 000

Sources

Zones exposées aux mouvements de terrain (à l'intérieur des limites du laser) : Ministère des Transports du Québec 2004 - 2006

Zones exposées aux mouvements de terrain (région de Charlevoix, DPV-812, Gnette Logie) : Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec 1981

Hypsomètre de référence par relevé LIDAR aéroporté : Ministère des Transports du Québec 2004

Hypsomètre de référence par cartographie topographique à l'échelle de 1:10 000 : Ministère des Terres et Forêts du Québec 1976

Orthophotographies aériennes à l'échelle de 1:40 000 - 001886 - 65 et 66 : Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec 23 mai 2001

Crédit

Réalisation : Service de la géotechnique et de la géologie
Direction du laboratoire des chaussées
Ministère des Transports du Québec
Version 1.1 (juillet 2008)
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2006